

Code de la route spécifique aux 2 roues : ETM

La formation théorique préalable au passage du permis moto catégorie A2

Vous devez avoir 16 ans minimum pour passer le code pour le permis A2. Cependant, l'épreuve n'est plus semblable à celle du permis voiture. Depuis le 1er mars 2020, l'épreuve théorique est spécifique aux deux-roues et vous devez passer l'examen même si vous avez réussi l'ETG (Épreuve Théorique Générale) moins de 5 ans avant le passage de l'examen pratique moto.

Le nouvel examen du code moto, baptisé ETM pour « Épreuve Théorique Moto », comporte une base inédite de questions axées autour de 9 thèmes :

1. Les dispositions légales en matière de circulation routière ;
2. Le conducteur ;
3. La route ;
4. Les autres usagers de la route ;
5. La réglementation générale ;
6. Les éléments mécaniques liés à la sécurité ;
7. Les équipements de protection et autres éléments de sécurité des véhicules ;
8. Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement ;
9. Et enfin, les premiers secours.

Pièces à fournir

- Copie recto verso de la pièce d'identité (en cours de validité)
- justificatif de domicile de – de 3 mois à votre nom (facture eau, électricité, gaz, téléphone, internet, avis d'imposition ou de non imposition, quittance de loyer)

Si ce justificatif n'est pas à votre nom, il faudra en plus :

- 1 copie recto verso de la pièce d'identité de l'hébergeant
- Une attestation d'hébergement de – de 6 mois de la personne qui vous héberge
- 1 copie du justificatif de domicile de – de 6 mois de l'hébergeant





AUTO-ECOLE
de la
COMEDIE



- Pour les ressortissants de la Communauté Européenne : 6 mois de justificatif de domicile (les 6 derniers mois)
- Pour les étrangers : copie recto verso de la carte de séjour en cours de validité et à jour
- Entre 16 et 18 ans, copie de l'attestation de recensement
- Entre 18 et 25 ans, copie de la JDC (Journée Défense et Citoyenneté)
- Si – 21 ans, copie de l'ASSR
- 3 photos d'identité identiques FORMAT PASSEPORT (**e-photos avec code numérique**)
- 8 timbres au tarif en vigueur

Passage du code suite annulation ou invalidation du permis

- Visite médicale préfectorale avec tests psychotechniques
- Copie de la décision du tribunal



SIÈGE SOCIAL
8 rue Boussairolles
34000 Montpellier

T. 04 67 58 25 25 - F. 04 67 92 86 12
contact@autoecoledelacomédie.fr
www.autoecoledelacomédie.fr

Permis : AM, motos, voitures, véhicules automatiques, tout handicap
Permis poids lourd, super lourd, transport en commun – FIMO – FCO
Permis remorque – Pistes privées moto – Récupération de points
Centre de formation Moniteur (BEPECASER) – Permis bateaux